



MANUEL D'UTILISATION

Français

PORTES INDUSTRIELLES SECTIONNELLES

Série ProPlus, ProTrend, AluPro,
AluTherm, AluTrend

2018

MANUEL D'UTILISATION

PORTES INDUSTRIELLES SECTIONNELLES

SÉRIE ProPlus, ProTrend, AluPro, AluTherm et AluTrend

Cher client !

Nous vous remercions de votre achat et de votre confiance au produit ALUTECH.

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Description du produit | 2 |
| 1.1. Champ d'application et conditions d'utilisation | 2 |
| 1.2. Types de montage | 3 |
| 1.3. Structure de portes | 4 |
| 2. Comment utiliser nos produits | 7 |
| 2.1. Fonctionnement des portes à commande manuelle | 7 |
| 2.2. Fonctionnement des portes avec moteur électrique | 7 |
| 3. Normes de sécurité | 7 |
| 4. Maintenance du produit | 8 |
| 5. Service après-vente | 9 |
| 6. Garanties | 10 |
| 6.1. Duree de la garantie | 10 |
| 6.2. Garanties « constructeur » | 10 |
| 6.3. Conditions d'application de la garantie et du service apres-vente | 11 |
| 6.4. Règlement s'appliquant aux réclamations après-vente | 12 |

ALUTECH Door Systems SARL se réserve le droit de modifier ce manuel en vue d'améliorer la structure des portes sans prévenir préalablement les clients.

© 2018

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

1.1 CHAMP D'APPLICATION ET CONDITIONS D'UTILISATION

Ce Manuel d'exploitation concerne les portes sectionnelles ProPlus, ProTrend, AluPro, AluTherm et AluTrend, destinées à être installées dans des bâtiments industriels, publics et administratifs. Elles empêchent tout accès non autorisé et assurent une bonne isolation thermique et phonique.

Les portes ne sont pas conçues pour être installées dans des bâtiments où l'on peut rencontrer des risques d'incendie ou d'explosion ! Les portes ne doivent pas être utilisées comme cloisons coupe-feu.

Les températures de l'air suivantes sont définies pour les portes sectionnelles :

- température haute de fonctionnement jusqu'à +40 °C ;
- température basse de fonctionnement jusqu'à -45 °C ;
- température haute maximum de fonctionnement +45 °C ;
- température basse maximum de fonctionnement -50 °C.

Remarques.

1. Les températures de fonctionnement sont des valeurs qui assurent la préservation des paramètres nominaux nécessaires et garantissent une durée de vie économiquement raisonnable du produit.
2. Les températures de fonctionnement extrêmes représentent des valeurs indicatives dans lesquelles les produits (de façon extrêmement rare et pour une durée n'excédant pas 6 heures pour les températures hautes et 12 heures pour les températures basses) peuvent toutefois être utilisés et doivent :
 - continuer à fonctionner en se permettant de négliger les paramètres nominaux ;
 - restaurer de façon impérative les paramètres nominaux après l'arrêt de l'exposition aux conditions extrêmes.

En cas d'une grande différence de température entre l'intérieur et l'extérieur du logis (l'installation des portes de couleur foncée du côté ensoleillé des bâtiments, l'installation des portes dans des locaux chauffés etc.) la déformation des panneaux sandwich est possible suite à la dilatation/au retrait thermique des bandes d'acier des sections. Cela peut mener à l'endommagement des portes pendant l'ouverture ou la fermeture. En cas de la déformation causée par les conditions décrites ci-dessus et si elle dépasse 1/150 de la largeur de la baie, il faut arrêter le fonctionnement des portes jusqu'à la réduction de la différence des températures des surfaces intérieure et extérieure du tablier.

Les portes sont conçues pour le fonctionnement dans les conditions suivantes d'humidité relative de l'air :

- jusqu'à 90% à l'intérieur ;
- jusqu'à 100% à l'extérieur.

Les portes sont fabriquées avec une commande automatique ou une commande manuelle.

Les moteurs électriques sont destinés à être branchés sur un réseau électrique avec fréquence 50 Hz et tension nominale de 230 V. L'utilisation des moteurs électriques est autorisée pour un usage sous des températures de l'air entre -20 et +50 °C.

La porte de garage est posée en « applique intérieure » (derrière la baie).

1.2 TYPES DE MONTAGE

En fonction des caractéristiques du logement où le montage des portes est effectué, les rails de guidage peuvent être fabriqués selon divers schémas de montage. Les schémas sont présentés sur les *fig. 1–10*.

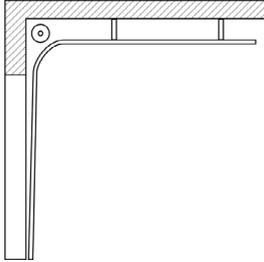


Fig. 1. Montage standard

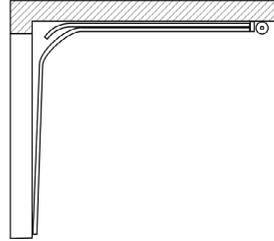


Fig. 2. Montage de linteau surbaissé

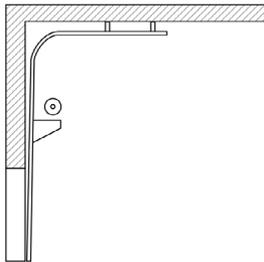


Fig. 3. Haut montage avec arbre placé en bas

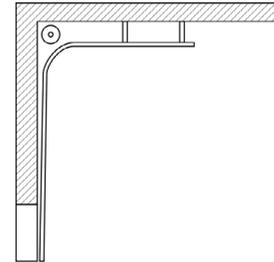


Fig. 4. Haut montage avec arbre placé en haut

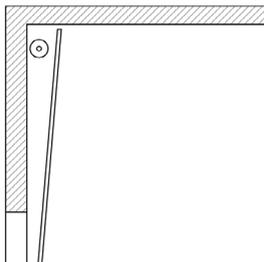


Fig. 5. Montage vertical avec arbre placé en haut

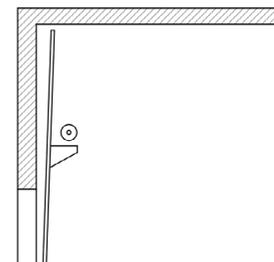


Fig. 6. Montage vertical avec arbre placé en bas

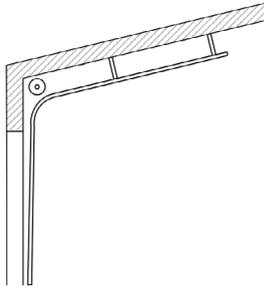


Fig. 7. Montage incliné

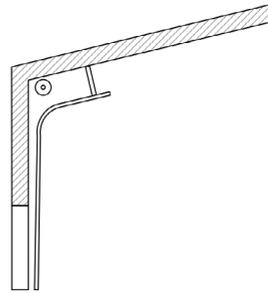


Fig. 8. Haut montage incliné avec arbre placé en haut

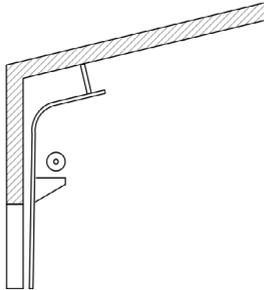


Fig. 9. Haut montage incliné avec arbre placé en bas

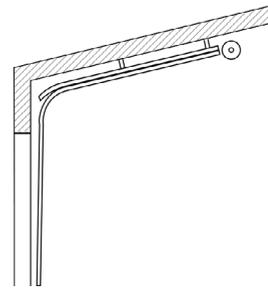


Fig. 10. Montage de linteau surbaissé incliné

1.3 STRUCTURE DE PORTES

Les portes sont composées de l'ossature portante, du tablier, d'un arbre avec ressorts de torsion, d'éléments de commande. Le schéma des portes avec composants standard est expliqué sur la *fig. 11*. L'ossature portante des portes représente la structure composée de poteaux d'angle verticaux avec des rails profilés verticaux et des rails profilés horizontaux.

Le tablier des portes est composé de sections assemblées à l'aide de charnières intermédiaires et de supports-galets latéraux. Les sections représentent les panneaux sandwich à double paroi en acier avec remplissage polyuréthane de la cavité interne ou châssis en aluminium avec remplissage.

Le mouvement du tablier se fait au long des rails à l'aide des galets réglables fabriqués de plastique résistant à l'usure. Les galets sont les supports-galets latéraux.

Le tablier de portes est suspendu sur 2 câbles en acier, fixés aux supports-galets inférieurs pour prévenir la rupture de câble. L'enroulement des câbles s'effectue sur les tambours, posés sur l'arbre de torsion.

La force, due à la résistance des ressorts, équilibre le poids du tablier et retient les câbles constamment tendus.

Remarque : Si la fabrication des portes avec système d'équilibrage à un arbre est impossible, les portes peuvent avoir le système d'équilibrage à deux arbres.

Le système d'équilibrage à deux arbres inclut 2 blocs d'arbres, liés entre eux par deux engrenages à chaîne. Chaque bloc comprend deux arbres avec un manchon d'accouplement, ressorts assemblés avec embouts, supports avec accouplements à cliquets protecteurs.

Des composants spéciaux sont prévus pour les portes utilisées dans les bâtiments humides. Ces composants des portes sectionnelles, utilisées dans les bâtiments humides, augmentent la résistance anti corrosion du produit, mais n'excluent pas son apparition.

La montée-descente du tablier se fait manuellement ou à l'aide du moteur électrique.

La commande manuelle peut être effectuée à l'aide des manivelles fixées au tablier, avec la corde, ou avec le réducteur, opéré à l'aide de la chaîne en acier (en fonction du kit de livraison, mentionné dans le contrat).

Les éléments suivants de sécurité, pour prévenir la chute du tablier des portes, sont utilisés :

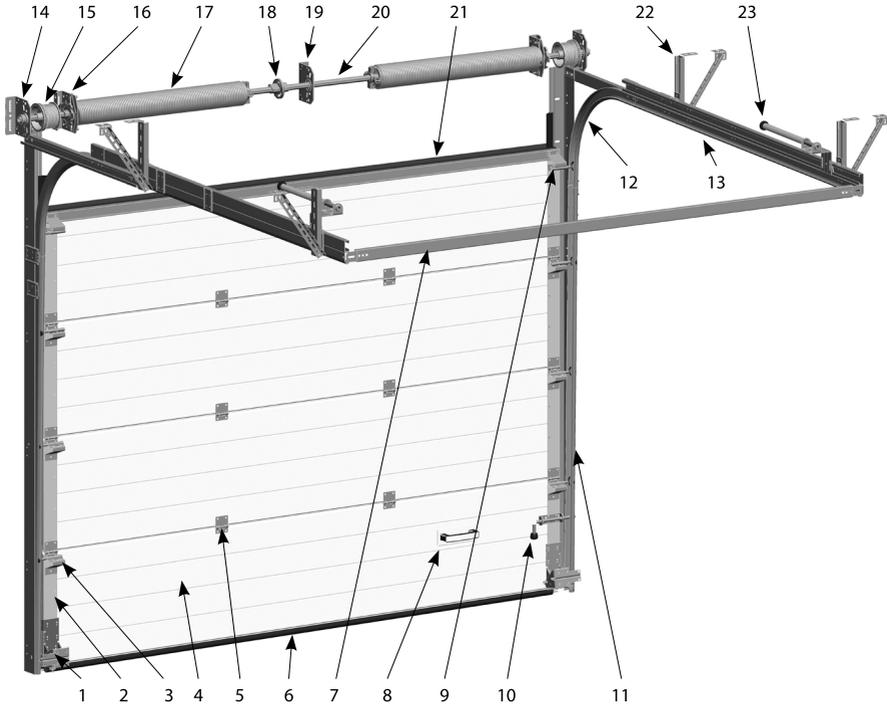
- supports-galets inférieurs à protection contre la rupture de câble (*pos. 1 sur la fig. 11*) ;
- accouplements à cliquets (*pos. 16 sur la fig. 11*), mis en marche en cas de rupture des ressorts.

Les portes avec moteur électrique peuvent être équipées des suivants éléments de protection et d'automatismes :

- micro interrupteurs qui arrêtent le moteur électrique en cas de rupture des ressorts ;
- micro interrupteurs qui arrêtent le moteur électrique en cas de rupture de câble ;
- capteur empêchant la remontée des portes par le moteur électrique quand le portillon intégré est ouvert. Il ne faut en aucun cas ouvrir un portillon à un angle supérieur à 100°.

Les systèmes de commande d'un certain nombre de modèles de moteurs électriques pour portes industrielles prévoient la protection de la section basse des portes quand elles heurtent un obstacle en l'absence de capteurs supplémentaires. Dans ce cas, le moteur inverse le mouvement. Le reste des moteurs électriques est muni de capteurs optiques, déclenchés quand les portes heurtent un obstacle. Les capteurs sont positionnés dans le joint d'étanchéité inférieur. Si ce dernier s'est déformé à cause de l'obstacle, les capteurs donnent le signal d'arrêt au bloc de contrôle du moteur électrique. Après son arrêt le moteur monte le tablier légèrement en haut et se ferme. Si le capteur est absent ou défectueux, l'instruction de descente du tablier n'est possible qu'en régime « présence de l'opérateur », c.-à-d. en maintenant enfoncé le bouton du bloc de commande. Il ne faut pas tenir enfoncé ce bouton pour monter les portes.

Les portes sont verrouillées à l'aide d'un verrou de ressort ou de la serrure à pêne dormant. La serrure à pêne dormant permet de verrouiller les portes de l'intérieur, ainsi que de l'extérieur. Le verrouillage par verrou n'est effectué que de l'intérieur.



- | | |
|--|--|
| 1 — Support-galet inférieur | 12 — Courbe de rail |
| 2 — Profilé d'emboîtement | 13 — Rail horizontal |
| 3 — Support-galet latéral | 14 — Support-galet latéral |
| 4 — Panneau | 15 — Tambour |
| 5 — Charnière intermédiaire | 16 — Support avec accouplement à cliquets |
| 6 — Profilé inférieur avec joint d'étanchéité | 17 — Ressort avec embouts |
| 7 — Linteau postérieur | 18 — Manchon d'accouplement |
| 8 — Poignée | 19 — Support intermédiaire |
| 9 — Support-galet supérieur | 20 — Arbre |
| 10 — Verrou | 21 — Profilé supérieur avec joint d'étanchéité |
| 11 — Poteau d'angle avec rail vertical et joint d'étanchéité latéral | 22 — Equerre de suspension réglable |
| | 23 — Butée à ressort |

Fig. 11. Portes industrielles. Montage standard

2. COMMENT UTILISER NOS PRODUITS

2.1 FONCTIONNEMENT DES PORTES À COMMANDE MANUELLE

a) Ouverture des portes depuis l'intérieur :

- s'il y a un verrou de ressort, pour ouvrir les portes de l'intérieur il est nécessaire de tirer le verrou jusqu'à la position ouverte ;
- s'il y a une serrure à pêne dormant, il est nécessaire de verrouiller la serrure, en pressant la poignée et en la tournant dans la direction souhaitée.
- faire monter le tablier jusqu'à son arrêt en position supérieure extrême, en utilisant la poignée, fixée de l'intérieur du tablier, la corde ou chaîne de réducteur (en fonction des composants des portes).

b) Ouverture depuis l'extérieur :

- déverrouiller la serrure à pêne dormant (si elle est disponible) en donnant un tour de clef ;
- monter le tablier, en utilisant la poignée des portes.

c) Fermeture des portes depuis l'intérieur :

- baisser le tablier de portes, en utilisant la poignée, corde ou chaîne de réducteur (en fonction des composants des portes) ;
- verrouiller les portes par le verrou de ressort ou la serrure à pêne dormant.

d) Fermeture depuis l'extérieur :

- faire descendre le tablier des portes en utilisant la poignée ;
- verrouiller la serrure à pêne dormant (si elle est disponible) en donnant un tour de clef.

2.2 FONCTIONNEMENT DES PORTES AVEC MOTEUR ÉLECTRIQUE

Pour bien utiliser les portes munies du moteur électrique, des dispositifs de commande à distance, des serrures électriques et d'autres dispositifs de commande additionnels, il faut suivre les instructions données par les notices d'utilisation du moteur électrique et des dispositifs additionnels.

Attention ! Le moteur électrique peut être mis en marche seulement quand les portes ne sont pas verrouillées afin de prévenir la casse des pièces et des mécanismes de portes et/ou du moteur électrique.

3. NORMES DE SÉCURITÉ

Les composants des portes sectionnelles assurent une sécurité totale d'utilisation du produit sous réserve du respect des normes de sécurité.

Quand on manœuvre les portes il faut s'assurer que rien ni personne ne soit présent dans l'espace d'ouverture. Il faut aussi vérifier que rien n'entrave le fonctionnement, ce qui représenterait un risque réel.

Pendant l'utilisation des portes sectionnelles, il est interdit :

- empêcher le mouvement (montée-descente) du tablier des portes ;
- rester dans la zone de mouvement du tablier au cours de sa descente ;
- confier la télécommande à des enfants ;
- utiliser les portes sectionnelles si l'on décèle des dégâts visibles sur les câbles, ressorts ;

- supports-galets ou d'autres éléments de construction, câbles d'alimentation et dispositifs de commande ;
- faire monter le tablier, quand le portillon est ouvert, et faire fonctionner les portes au cas où le capteur de position du portillon soit non connecté (pour les portes avec moteur électrique) ;
- faire remonter manuellement le tablier sans débloquer préalablement le moteur (pour les portes avec moteur électrique) ;
- faire remonter les portes à l'aide du moteur électrique, si les dispositifs de déverrouillage sont bloqués ;
- bloquer la barre de fermeture de la porte ;
- faire fonctionner la porte en cas de présence d'impuretés sur les éléments visibles, ce qui pourrait entraîner des défaillances ;
- utiliser les portes si un ou plusieurs composants sont hors service.

Procéder soi-même aux réparations. Entrer ou sortir n'est autorisé qu'après l'arrêt de la porte en position haute.

Attention ! Il faut bien prendre garde à ne pas heurter les portes avec un véhicule.

Il est absolument interdit de changer la structure des portes soi-même et d'y intégrer des éléments supplémentaires. Cela pourrait entraîner la casse ou une usure accélérée des éléments de construction. En cas de défaut de fonctionnement de vos portes sectionnelles, en particulier, s'il y a un bruit étrange, s'il y a une odeur suspecte ou tout autre événement imprévu : Cessez immédiatement tout usage de vos portes et contactez le service après-vente ou l'entreprise qui a effectué le montage.

4. MAINTENANCE DU PRODUIT

Afin de maintenir les portes en bon état technique, il est nécessaire de tenir tous les éléments propres. On peut utiliser un chiffon et des détergents (non agressifs) pour les nettoyer.

Si des substances chimiques agressives entrent en contact avec la surface des portes, il faut les laver en utilisant un agent neutralisant.

La formation de buée et de condensation sur les surfaces intérieures des vitrages est possible. Pour assurer un fonctionnement sûr et garantir une durée optimale d'utilisation des portes sectionnelles, il est nécessaire de respecter les exigences suivantes :

- ne mettre en service que les portes correctement posées ;
- ne pas laisser d'obstacle sur l'espace de fonctionnement des portes ;
- lubrifier périodiquement les galets et les charnières intermédiaires avec le lubrifiant (Litol24 ou son équivalent) ;

Attention ! Il est interdit de lubrifier les rails de guidage avec des lubrifiants épais.

- garantir un mouvement souple du tablier en montant manuellement les portes. Ne pas accélérer et ne pas ralentir le mouvement du tablier en utilisant le moteur électrique ;
- ne pas laisser trop longtemps les portes en position semi-fermées ou semi-ouvertes ;
- en période hivernale ou après un séjour prolongé en position fermée l'utilisation des portes doit être précédée du nettoyage éventuel de la neige, de la glace ou de la boue ;
- afin d'éviter toute flexion du profilé final il est recommandé de ne pas marcher sur le seuil du portillon intégré et il faut éviter d'y apporter quelque modification que ce soit.

Pour nettoyer le vitrage des portes il faut tout d'abord laver les salissures à l'eau pure, puis essuyer la surface avec des chiffons purs ou avec une brosse à poils doux. Il est admissible d'utiliser des détergents neutres et non-abrasifs spéciaux pour le nettoyage du verre organique. Un mauvais nettoyage du vitrage peut entraîner des rayures sur sa surface et la perte de la transparence.

Recommandations d'utilisation des portes, posées dans les bâtiments avec humidité élevée (par exemple, stations automatiques de lavage auto et véhicules ferroviaires).

Après le montage des portes il est recommandé de :

- poser l'écran protecteur* à une distance de 600–700 mm du tablier ;
- si l'arbre de torsion est posé derrière les rails horizontaux et placé au-dessus de la zone de lavage de l'auto, il doit être recouvert par le capot protecteur* ;
- avoir une ventilation par aspiration* afin de diminuer l'influence des évaporations des détergents sur les éléments des portes ;
- si les détergents ont touché la surface des éléments des portes, il est nécessaire de les laver avec de l'eau pure, après le lavage de la voiture et ensuite il faut essuyer le tablier avec un chiffon sec ;
- les supports-galets, axes des galets, ressorts doivent être lubrifiés (Litol24 ou son équivalent) au moins une fois par mois (recommandation — 1 fois par semaine).

Le respect de toutes les recommandations augmente la résistance anti corrosion du produit, mais son apparition n'est pas exclue.

5. SERVICE APRÈS-VENTE

Les portes sectionnelles sont un assemblage d'un certain nombre de pièces mobiles et de mécanismes. Afin d'assurer la meilleure sécurité d'utilisation possible et un fonctionnement stable, il est nécessaire d'effectuer périodiquement une inspection technique, et ensuite il faut procéder à l'entretien conformément au planning des opérations d'entretien.

Le service après-vente des portes sectionnelles ne doit être réalisé que par les employés du service (organisation) spécial de maintenance ou par des spécialistes de l'entreprise qui a effectué le montage. Il est nécessaire d'utiliser des pièces de rechange/nœuds d'origine.

Pour ce qui est des portes industrielles il faut procéder au service après-vente au moins une fois par an. **Le premier service après-vente doit être fait pendant les trois premiers mois après l'installation des portes.**

Le service après-vente en cas de conditions spéciales doit être réalisé au moins une fois tous les 3 mois. Les conditions d'utilisation spéciales incluent :

- locaux à taux d'humidité élevé et/ou en milieu hostile ;
- locaux à intensité d'utilisation de plus de 5 cycles d'ouverture/fermeture par jour ;
- exploitation des portes en cas de conditions climatiques défavorables (vent violent, zones géographiques avec plus de 6 mois de températures négatives).

Il est recommandé de procéder au service après-vente après avoir terminé les travaux de peinture et de montage à l'intérieur des locaux où les portes sont posées.

* Les éléments indiqués ne sont pas fournis en standard.

6. GARANTIES

6.1 DUREE DE LA GARANTIE

L'utilisation de matériels modernes, le respect de standards rigoureux de qualité et le contrôle à toutes les étapes de la production des portes nous permettent de vous offrir des garanties prolongées sur les portes sectionnelles ALUTECH.

Si l'acheteur des portes sectionnelles ALUTECH respecte toutes les recommandations et les exigences du Fabricant formulées dans les documents techniques, il obtient la garantie d'un bon fonctionnement des portes pendant toute la durée de vie du produit.

Sous conditions d'un entretien correct des portes le Fabricant garantit pendant :

- 10 (dix) ans l'absence de corrosion perforante du revêtement métallique des panneaux de portes, des montants en acier des rails et de la suspente, ainsi que des composants en acier inoxydable ou galvanisé ;
- 2 (deux) ans la qualité des portes, y compris ses éléments individuels tels que les câbles de traction, les supports-galet et les galets de soutien, les éléments de l'arbre de torsion, les joints d'étanchéité et les autres éléments des portes (sauf les ressorts, parce que leur durée de vie dépend du nombre des cycles de fonctionnement des portes).

Si le produit est fourni avec un moteur, le dernier est garanti pendant toute la durée de garantie établie par le Fabricant du moteur.

Le délai de garantie des composants installés en remplacement des composants défectueux est le même que celui des éléments d'origine.

Le délai de garantie du produit commence à courir à partir de la date de livraison du produit, s'il est impossible de déterminer la date de livraison la garantie démarre à partir de la date de fabrication.

6.2 GARANTIES « CONSTRUCTEUR »

Pendant la durée de la garantie le Constructeur s'engage à assurer le bon fonctionnement de la porte, y compris en cas de la présence de vices cachés de fabrication. Les défauts cachés de fabrication incluent les défauts des matériaux ou les anomalies de fabrication des composants. La détection de défauts doit être confirmée dans un rapport bilatéral (rapport d'avarie, de défaut ou autre), qui devra être rédigé en présence obligatoire du client et d'un représentant, soit de l'entreprise de service après-vente soit de l'entreprise qui a effectué la pose. La réparation de défauts cachés de production doit être réalisée par le service après-vente ou par l'entreprise qui a effectué le montage.

En cas de défauts de fabrication cachés, confirmés par le Rapport bilatéral, et détectés pendant la période de garantie, et si le constructeur constate que la panne est apparue après réception du produit par l'acheteur et qu'elle est due au non-respect des règles du Manuel d'utilisation, ou à une détérioration causée par l'acheteur ou par un tiers, ou lors d'un cas de force majeure, le fabricant s'engage à proposer la meilleure solution technique au problème :

- effectuer la livraison gratuite des pièces de qualité et remplacer les composants défectueux ;
- procéder à une réparation gratuite des composants défectueux ;
- respecter d'autres obligations de garantie conformément à l'accord avec le consommateur.

Le fabricant ne dédommage pas le client des coûts liés à l'installation et au démantèlement des composants, y compris les frais de transport et autres coûts. Ces coûts sont à la charge de l'entreprise effectuant la maintenance.

Les pièces remplacées reviennent au Fabricant.

6.3 CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE ET DU SERVICE APRES-VENTE

Les obligations de garantie s'appliquent aux portes fonctionnant au rythme maximum de 5 cycles d'ouverture/fermeture par jour.

Le délai de garantie des portes utilisées dans les conditions particulières est de 2 ans. Les conditions particulières de fonctionnement des portes sont :

- installation dans des locaux avec un taux d'humidité élevée et/ou en milieu hostile ;
- installation dans des locaux nécessitant plus de 5 cycles d'ouverture/fermeture par jour ;
- utilisation des portes dans les conditions climatiques défavorables (vent violent, zones avec plus de 6 mois de températures négatives).

Le produit reste sous la garantie du Fabricant à condition :

- que le montage soit effectué par un opérateur qualifié, délégué par le Fabricant ou son représentant légal conformément avec le « Manuel de l'installation ». Les informations concernant l'installateur figurent sur la fiche de fabrication ;
- que soient respectées les instructions d'emploi et d'entretien du produit affichées dans le « Manuel d'utilisation »;
- qu'un service après-vente régulier et opportun soit effectué en conformité avec le « Règlement des services après-vente ». Chaque service régulier doit être mentionné sur la Fiche de fabrication (chapitre « Service après-vente ») ;
- la réparation sous garantie ne sera effectuée que si la Fiche de fabrication authentique est présentée.

La garantie du Fabricant ne couvre pas :

- les dégâts d'aspect (rayures, éraflures, bosses, peinture écaillée etc.) causés par un mode de transport incorrect ou au cours du montage des portes,
- les dégâts causés par les agressions extérieures (feu, eau, sel, acides, alcalis, mortiers et obturateurs de joint, des cas de force majeure, des conditions anormales du temps etc.) ;
- en cas de modifications apportées au produit (modernisation non-autorisée, modification des caractéristiques de construction etc.) ;
- utilisation de pièces détachées non d'origine ;
- absence ou modification apportées à la référence du produit sur les portes ;
- absence ou remplissage incorrect de l'original de la fiche de fabrication ;
- dégâts causés par une réparation effectuée par le service après-vente non habilité.
- dégâts causés par :
 - une utilisation du produit qui n'aurait pas été installé selon les exigences du Manuel d'installation et conformément aux exigences imposées habituellement aux travaux de ce genre ;

- une utilisation du produit non conforme à sa destination (par exemple, l'installation des portes de garage dans les locaux industriels ou professionnels) ;
- continuer à utiliser le produit alors qu'un problème a été détecté;
- une utilisation du produit à mauvais escient (par exemple, l'installation des portes dans les zones d'un bâtiment présentant un risque d'explosion ou d'incendie, l'installer des portes avec un équipement standard de base dans les locaux présentant des conditions particulières comme une humidité élevée et/ou présence d'éléments corrosifs etc.) ;
- ne pas respecter les exigences du « Manuel de l'utilisation » et les mentions sur les étiquettes de sécurité apposées sur le produit ;
- effectuer un service après-vente en retard et non conforme au « Règlement des services après-vente » ;
- tous autres cas de négligence ou de mauvaise utilisation du produit.

6.4 REGLEMENT S'APPLIQUANT AUX RÉCLAMATIONS APRES-VENTE

Les portes sectionnelles ALUTECH sont fabriquées selon des normes strictes de qualité et en pleine conformité avec les normes européennes de sécurité.

Si vous avez toutefois des raisons de déposer une réclamation, pour faciliter son examen et accélérer le processus de traitement, nous vous demandons de bien vouloir mettre à notre disposition un maximum d'informations, ceci incluant l'apport de photographies des éléments en panne.

Ceci nous permettra de mieux déterminer la panne et de vous proposer les moyens les plus appropriés d'y remédier dans les meilleurs délais.

Attention ! Sur le formulaire de réclamation il faut indiquer la référence du produit et joindre une copie de la fiche de fabrication du produit avec les notes du service après-vente.



10, Selitskogo str.
220075, Minsk, Republic of Belarus
Tel. +375 (17) 330 11 00
Fax +375 (17) 330 11 01
www.alutech-group.com